

ÉTUDE

Rupture ou continuité: l'évaluation des archives au seuil de l'époque numérique

Kenneth Thibodeau

L'expérience des institutions d'archives avec les documents électroniques est limitée. Parmi la centaine d'institutions d'archives gouvernementales qui ont répondu en 1994-1995 à une enquête du Comité sur les documents électroniques du Conseil international des archives, les deux tiers ont indiqué qu'elles n'avaient pas de programme de gestion ou d'archivage des documents électroniques. Les autres indiquaient qu'elles étaient en train d'établir un tel programme ou qu'elles en avaient un. Mais les renseignements que ces dernières ont fournis montrent des limites assez étroites. (CIA 1996) Malheureusement, cette enquête n'a pas été reprise. Ces données font donc un peu date. Néanmoins, il ne semble pas que la situation ait beaucoup changé depuis 1995. On pourrait en conclure qu'à travers le monde les institutions d'archives se tiennent tout au plus sur le seuil de l'ère numérique. Cette conclusion vaut même dans le cas des institutions – telles la National Archives and Records Administration (NARA) aux États-Unis, les Archives nationales du Canada et de la France, et la State Archives and Records Administration de l'État de New York – qui ont établi des programmes pour les documents électroniques il y a des années, voire des décennies. L'importance de ces expériences s'efface en effet devant les grands changements liés à l'informatique.

Cette technologie se caractérise par la mouvance, la durée éphémère et l'obsolescence rapide. La «révolution» du micro-ordinateur des années 1980 s'est évanouie devant l'ébullition de l'Internet et, surtout, de la toile mondiale dans les dernières années du vingtième siècle. Le monde n'a jamais connu une innovation technologique qui se soit répandue aussi vite que la toile. Mais nous ne sommes qu'au seuil de l'ère numérique. Les innovations futures seront sans doute tout aussi importantes que celles qui sont déjà survenues, voire plus bouleversantes encore.

Les changements continuels que connaît l'informatique entraînent des conséquences importantes pour les archives en général et pour l'évaluation des documents électroniques en particulier. Ces conséquences se situent sur trois terrains différents: celui des documents eux-mêmes, celui des fonctions des institutions d'archives, et en-

fin, surtout, celui des fonctions de preuve et de témoignage des documents vis-à-vis de leurs créateurs et des activités dont ils sont issus.

LES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES

En passant de la gestion du support papier à celle du support électronique, nous changeons de paradigme. La notion de document n'est plus la même. Un document électronique peut être constitué d'un ensemble de fichiers déposés dans des répertoires différents, produits dans des formats différents. (Québec 1999c, 5)

La nature des documents électroniques a évolué suivant les grandes lignes de l'évolution des ordinateurs. Depuis l'introduction de cette technologie pendant la seconde guerre mondiale, on peut discerner trois grandes étapes. La première correspond à celle des ordinateurs centraux, la deuxième à celle des micro-ordinateurs, et la troisième à celle des télécommunications numériques. Cette dernière n'en est qu'à son début. Chacune de ces étapes se caractérise non seulement par de nouveaux appareils et logiciels, mais aussi par les formes typiques dans lesquelles l'information est organisée et stockée. Les ordinateurs centraux étaient en effet des calculateurs à programme enregistré. Leurs programmations effectuaient surtout le calcul de données numériques. La forme typique des informations était alors la base de données. Les micro-ordinateurs ont connu une grande et rapide croissance grâce sans doute au fait qu'ils mettaient l'informatique à la portée des gens ordinaires et qu'ils leur permettaient de produire des documents de types traditionnels, tels surtout les documents textuels et les feuilles de calcul. Partant des réseaux locaux et s'étendant partout grâce à l'inforoute, les télécommunications, encore plus égalitaires, ont permis l'échange des documents électroniques, mais elles ont aussi entraîné l'essor des nouveaux types de documents, notamment le courrier électronique et les pages Web.

Cette histoire n'est pas une succession, mais une progression. Quoique le progrès technique entraîne une disparition rapide des appareils et des logiciels, les applications et les classes de documents qui ont évolué au cours de cette histoire ne sont toutefois pas aussi éphémères. Loin de disparaître, les bases de données continuent à jouer un rôle important dans les affaires. Bien plus, la technologie impliquée dans la gestion des bases de données continue à évoluer et à engendrer de nouveaux types au sein de cette classe, par exemple les bases des données orientées objet et les entrepôts de données. De même, bien que les appareils dédiés au traitement du texte aient disparu depuis longtemps et que les logiciels de traitement de texte aient été produits en plusieurs versions successives, le document textuel généré à l'aide d'outils bureautiques reste une des classes de documents électroniques des plus répandues. La création de nouvelles formes documentaires n'a sans doute pas cessé, mais l'on doit s'attendre à ce que celles qui apparaîtront à l'avenir prennent place à côté des formes qui sont apparues auparavant.

Ces développements sont évidemment importants pour l'évaluation des archives puisque celle-ci doit rendre compte de la nature des documents. Il a été affirmé que l'estimation des valeurs des documents était indépendante de leur forme. (Miller 1991, 38-42; Peterson 1984, 387) Il est indiscutable que des documents de toutes formes peuvent avoir une valeur historique. Il est aussi vrai que plusieurs classes de documents,

par exemple les énoncés de politique officiels, conserveraient leurs valeurs même s'ils passaient d'un support papier à un support électronique. Néanmoins, il y a des cas où la forme électronique des documents changera l'évaluation. Par exemple, Schellenberg a déconseillé la conservation des dossiers de transactions individuelles: «The records of individual transactions are seldom basically essential as evidence of policy, organization, function or procedure.» (Schellenberg 1956, 146) En pratique, cependant, c'est probablement plutôt la quantité de dossiers de transaction qui a détourné les institutions d'archives de la conservation de ce type de document. Les documents de transaction peuvent livrer des témoignages importants puisqu'ils révèlent souvent des décalages entre les actions indiquées dans les directives, les politiques et les autres documents d'encadrement d'un côté et les actions réelles d'un organisme de l'autre. (Long 1991) Grâce au progrès technique, la quantité de documents devient de moins en moins décisive dans la balance des critères archivistiques dans le cas des documents électroniques. D'ailleurs, le progrès de l'informatique rend toujours plus facile l'exploitation de quantités énormes d'informations.

Plus fondamentalement que ces aspects quantitatifs, l'archivage doit assurer l'intégrité et garantir l'authenticité des documents archivés. Impossible de juger si un document est complet ou authentique sans se référer à sa forme. Les résultats de l'évaluation comprendront donc non seulement l'identification des documents à conserver, mais aussi l'articulation de ce qui est nécessaire afin de conserver leur intégrité et leur authenticité. Malgré l'avis de Terry Cook, selon qui la dernière chose que l'archiviste doit faire lors d'une évaluation archivistique soit d'évaluer les documents d'archives (Cook 1998, 32), l'archiviste ne peut pas se passer de l'analyse des documents.

Actuellement, une recherche impliquant la collaboration de nombreuses et importantes institutions s'enquiert de ce qui est nécessaire pour garantir l'authenticité des documents électroniques. Le projet InterPARES (International research on Permanent Authentic Records in Electronic Systems) se compose de sept équipes de recherche en Amérique du Nord, en Asie, en Australie et en Europe. Ces équipes comprennent des universitaires, des informaticiens et aussi des représentants de dix institutions d'archives. Dix institutions d'archives nationales participent à ce projet avec l'espoir de pouvoir appliquer les résultats de cette recherche dans leurs institutions. Ce projet étudie en profondeur divers systèmes informatiques qui servent les missions et le fonctionnement des organismes et qui doivent donc produire ou contenir des documents d'archives. L'objectif de cette étude est de développer une typologie des documents électroniques selon leurs caractéristiques formelles intrinsèques et extrinsèques. Cette typologie servira de cadre pour identifier les caractéristiques qui sont essentielles à la garantie de l'authenticité et à l'intégrité des documents. Ce cadre permettra de dégager des principes directeurs pour l'évaluation.

En outre, même si les services d'archives sélectionnent seulement un faible pourcentage de documents dans un but de conservation, cette sélection doit être basée sur une analyse qui permette de discerner quels sont, parmi les documents d'un fonds d'archives, ceux qui peuvent fournir les preuves et les témoignages les plus complets et les plus fiables des activités de leurs créateurs. Ces éléments réfèrent également aux formes des documents.

L'évaluation doit également s'occuper d'un troisième aspect des documents électroniques: leur gestion. L'évaluation s'effectue non pas sur les documents individuels, mais à l'échelle des unités de gestion. La constitution de ces unités se fonde sur les processus et les activités du créateur. On voit souvent des cas où l'ensemble des documents produits ou reçus au cours d'une activité comprend des documents électroniques et des documents sur papier, ce qui rend l'évaluation plus complexe.

Depuis le début de la bureautique, un dédoublement survient assez fréquemment entre la production et la gestion des documents. Quoique la plupart des documents soient créés sur support électronique, ils sont conservés surtout sur support papier. Cette pratique a été signalée il y a déjà dix ans dans un rapport de l'Académie Nationale de l'Administration Publique des États-Unis et a été réaffirmée plusieurs fois dans les années 1995-1998 lors des sondages faits par la NARA auprès des organismes du gouvernement fédéral des États-Unis. Cette dichotomie ne se limite pas aux seuls États-Unis. Sans doute cette pratique résulte-t-elle souvent de l'habitude. Elle était nécessaire dans le cas des documents qui devaient être signés afin de posséder une valeur probante. Certes, un document peut subir des changements subtils ou majeurs en passant d'un format électronique à une forme imprimée et on ne peut nier que la préservation de la forme originelle d'un document revête une importance certaine. (Rothenberg 1999) Mais l'évaluation archivistique considère à juste titre la valeur des documents et quand un document ne peut produire l'effet souhaité avant d'être signé, c'est bien la forme signée de ce document qui doit être alors considérée comme originale.

LES FONCTIONS DES INSTITUTIONS D'ARCHIVES

Le deuxième terrain où le développement de l'informatique a des conséquences importantes pour l'évaluation des documents électroniques est celui des fonctions des services d'archives. L'évaluation est une composante centrale de l'archivistique:

La création, l'acquisition, la classification, la description, la diffusion et la conservation des archives sont toutes redevables aux décisions prises lors de l'évaluation de ces dernières. Et, on s'en doute, les conséquences de ces décisions sont déterminantes au plan de la gestion d'un organisme [...] et au plan de la constitution et de la gestion par la suite du patrimoine personnel, institutionnel ou sociétal... (Couture 1998, 8)

Afin d'atteindre les objectifs de la conservation et de la diffusion des documents jugés de valeur historique, les services d'archives doivent faire face aux difficultés que les changements technologiques créent relativement aux possibilités de conservation et de diffusion. Les solutions de ces difficultés sont en dehors du domaine de l'évaluation, mais les archivistes ne peuvent pas négliger ces dernières lorsqu'ils entreprennent l'évaluation des documents électroniques. Que vaudrait en effet une évaluation selon laquelle des documents doivent être conservés si ce jugement n'aboutissait pas à des actions efficaces et adéquates pour les conserver et les communiquer ?

Lors de l'évaluation des documents électroniques, l'archiviste doit donc poser des questions non seulement sur la valeur des documents mais aussi sur la possibilité d'atteindre les finalités archivistiques de conservation et de diffusion. D'abord, il faut établir la possibilité de retirer les documents des systèmes particuliers et des modes de

stockage brevetés. L'obsolescence technologique établit des limites à la conservation pour tous les documents qui dépendent d'un appareil, d'un système ou d'un logiciel spécifiques. Si l'on ne pouvait trancher les liens entre les documents et une technologie particulière, on ne pourrait conserver les documents plus longtemps que cette technologie n'est disponible. Au-delà des limites de la technologie originelle, l'archiviste doit aussi demander s'il existe des moyens de conserver les documents de façon permanente. Enfin, il faut évaluer les dispositions qui seront nécessaires pour la diffusion des documents conservés. Les possibilités de communiquer les documents électroniques sont elles aussi sujettes à l'obsolescence technologique. Donc les méthodes utilisées pour la conservation doivent être compatibles avec celles utilisées pour la communication des documents électroniques. Autrement l'on risque de conserver des documents qui ne soient plus communicables. (Thibodeau 1998) Dans l'état actuel de l'informatique, la communication des documents dans des formats obsolètes est beaucoup plus difficile que la conservation des fichiers électroniques, au moins du point de vue physique.

Ces questions sont importantes pour l'évaluation de la valeur primaire aussi bien que de la valeur secondaire des documents. Même si des documents sont destinés à être éliminés, l'obsolescence de la technologie peut jouer un rôle décisif si la fonction de preuve administrative, légale ou financière de ces documents exige qu'ils soient conservés pendant des périodes qui dépassent de beaucoup la durée de la technologie qui est nécessaire à leur repérage et à leur utilisation.

Mais comment répondre à ces questions ? L'archivistique n'a ni des principes ni des techniques suffisants pour apporter des réponses définitives. On pourrait tout au moins chercher à construire des réponses en partant de l'expérience préalable des institutions d'archives avec le transfert, la conservation et la diffusion des documents électroniques. Mais l'archivage des documents électroniques n'est guère avancé que dans le domaine des bases de données, et même dans celui-ci des progrès sont à souhaiter. (CIA 1996, 16, 58-62) Le problème fondamental à présent ne relève pas de l'archivistique mais de la technologie. Ce ne sont pas seulement les services d'archives qui ne disposent pas des moyens pour conserver les archives électroniques: de tels moyens n'existent pas. Pour la plupart des classes des documents électroniques, il n'existe pas de moyens efficaces pour surmonter l'obsolescence qui menace la conservation et la communication des documents électroniques.

Le manque à la fois du savoir adéquat et des moyens efficaces pour garantir la conservation et la communication des documents électroniques menace de réduire l'évaluation à un exercice stérile. Le problème de la conservation des archives électroniques est le sujet de plusieurs programmes de recherche et suscite le développement de standards. Le projet InterPARES a l'intention d'élaborer des guides et d'évaluer des techniques de conservation des archives électroniques en s'appuyant sur les exigences archivistiques mentionnées plus haut. Depuis 1996, la Commission consultative sur les systèmes de données spatiales développe le modèle de l'*Open Archival Information System*, qui est proposé comme un standard de l'Organisation internationale de normalisation. (CCSDS 1999) Le British Standards Institution a proposé un standard de *bundles* pour la conservation et la communication des archives électroniques. (BSI 1999) La NARA a lancé, dans le cadre du National Partnership for Advanced Computational

Infrastructure aux États-Unis, un programme pour développer une architecture informatique qui puisse satisfaire aux besoins archivistiques de l'acquisition, de la conservation, et de la diffusion des archives électroniques. (Thibodeau, Moore, Baru et Chadduck 1999)

De telles initiatives doivent apporter des solutions qui permettent la conservation à long terme et la communication des archives électroniques. Afin de parvenir à une conservation qui dure aussi longtemps que leurs valeurs primaires et secondaires et de garantir la possibilité de récupérer et de communiquer les archives historiques, l'évaluation des documents électroniques doit identifier de quelle manière et à quel point ces documents sont liés à des technologies susceptibles de devenir obsolètes. Ainsi, même si des solutions ne sont pas encore disponibles pour remédier à la désuétude rapide des technologies, les problèmes seront précisés dans chaque cas, ce qui permettra de profiter des solutions éventuelles. Faute de solutions techniques, les services d'archives doivent au moins assurer la préservation du contenu intégral des documents et de leur contexte de création.

LA SIGNIFICATION DES DOCUMENTS D'ARCHIVES

De nouvelles classes de documents, de nouveaux moyens de les organiser, des difficultés à les conserver et à les communiquer posent des défis importants pour les services d'archives. Mais le défi le plus redoutable qui découle de l'informatique concerne ce que signifient les documents d'archives eux-mêmes. Ceci va au cœur même de l'évaluation. Toutes les valeurs des archives dérivent des rapports organiques entre les documents et les activités des personnes ou des organismes qui les créent. «Pour l'archiviste, le contexte est cette réalité qui donne tout son sens au contenu des documents d'archives et qui leur permet de remplir leur fonction de preuve et de témoignage.» (Couture 1998, 15)

Suivant les deux niveaux du principe de respect des fonds, nous pouvons poser que le contexte de création des documents d'archives est d'une double nature. L'identité et la nature, les politiques, les intentions, les processus et les activités du créateur des documents en constituent d'emblée *le contexte significatif*. Le rapport entre les documents d'archives et leur contexte significatif est réciproque: d'une part, les documents nous informent sur leurs créateurs et sur les activités dont ils sont issus; d'autre part, c'est la connaissance du contexte significatif qui permet de comprendre les informations que les archives nous livrent.

Le contexte significatif s'incorpore dans les documents, mais aussi dans le fonds d'archives. Traditionnellement, le lien organique entre un document et son contexte s'effectue lorsque le document est classifié et consigné dans un dossier. Le fonds d'archives, le classement, l'enregistrement et la cotation constituent *le contexte immédiat* des documents d'archives. Dans le cas au moins des documents produits plutôt que reçus, la forme du document fait partie du contexte immédiat tout autant qu'elle relève des processus ou des habitudes du créateur.

Mais l'informatique change le contexte dans lequel les documents d'archives sont créés. La technologie agit comme catalyseur des changements dans les organismes, dans leurs processus, et dans leurs relations avec les personnes et les autres

organismes. Or, changer le contexte de création et d'utilisation des documents d'archives, c'est changer leur signification, leur fonction de preuve et de témoignage. Il est évidemment essentiel que l'archiviste tienne compte des nouveaux contextes lorsqu'il s'engage dans l'évaluation des documents issus de ces contextes.

Pour arriver à un portrait complet des changements profonds dans le contexte des archives il faut partir du niveau du sol, avec la place qu'occupent les documents électroniques parmi l'ensemble des documents produits ou reçus par une organisation ou une personne. L'informatique n'est plus un outil; c'est une infrastructure de plus en plus essentielle. Auparavant, on produisait des documents d'archives qui étaient électroniques ou on utilisait des applications informatiques afin de produire des documents d'archives que l'on conservait souvent sur papier. Aujourd'hui, les documents électroniques occupent une place centrale qui ne cesse de croître et à l'avenir, les archives électroniques occuperont sans doute une place de plus en plus prépondérante. Déjà, en 1993, l'Office de l'évaluation de la technologie (Office of Technology Assessment) du Congrès américain déclarait:

Most Federal agencies now perform many key activities [...] that could not be accomplished with paper systems [...] Agencies such as the Internal Revenue Service (IRS), Social Security Administration (SSA), Bureau of the Census, and National Aeronautics and Space Administration would literally collapse without information technology. (U.S. Congress 1993, 4-5)

Beaucoup de pays se trouvent dans une situation semblable. (CIA 1997, chapitre 1) Il ne s'agit pas seulement d'une question de quantité: le déploiement de l'informatique est devenu une affaire politique. Dès son début, l'administration du Président Clinton a encouragé l'usage des systèmes informatiques et de l'inforoute «To design a customer-driven electronic government that operates in ways that, 10 years ago, the most visionary planner could not have imagined.» (Gore 1993, 113) À la fin de 1999, M. Clinton rappela cette politique en chargeant les chefs des organismes du gouvernement américain d'entreprendre plusieurs initiatives pour «utiliser l'informatique afin d'améliorer notre société.» Dans cette directive, il a décrit les changements importants qui découlent de l'informatique:

The Internet and other information and communications technologies are changing the way we work, learn, communicate with each other and do business. These technologies are shaping our economy and our society in the same way that the steam engine and electricity defined the Industrial Age. [...] The Internet has the potential to enhance civil society as well as to boost commerce. Used creatively, the Internet and information technology can be a powerful tool for tackling some of our toughest social challenges as well as fostering economic growth... (Clinton 1999)

De tels changements ne se limitent pas aux États-Unis. Au Québec, par exemple, on parle d'une «transformation en profondeur de l'administration.» Jacques Léonard, le président du Conseil du trésor du Québec, a décrit ces changements en des termes semblables à ceux du président américain:

Un État plus moderne implique une plus grande proximité aux citoyens et des structures plus légères. [...] L'inforoute gouvernementale est et sera pour les citoyens et les entreprises le catalyseur de cette modernisation. [...] Ce qui est engagé, et qui s'accélénera, va changer radicalement la vie quotidienne des Québécois, les relations entre eux, avec l'État et avec le monde. [...] cette nouvelle réalité: citoyens plus autonomes, services

publics plus accessibles, entreprises plus concurrentielles, procédures simplifiées, délais et coûts de transactions avec l'État allégés... (Québec 1998)

Des changements tout aussi profonds, tout aussi étendus et peut-être même plus rapides se produisent également dans le secteur privé. (Lasewicz 1997)

La nécessité des systèmes informatiques pour le fonctionnement des organismes, l'amélioration de la société, l'impulsion du commerce, des changements radicaux dans les relations entre les gouvernements et les gouvernés: l'évaluation archivistique ne peut ignorer ces transformations. Mais comment parvenir à identifier les documents d'archives de façon à fournir des témoignages adéquats et fiables de ces changements qui, quoique de première importance, se situent souvent à l'arrière plan ? Ces développements peuvent demeurer inaperçus dans une évaluation qui ne considère les actes d'un organisme ou d'une personne qu'en tant que ceux-ci sont reflétés dans son fonds d'archives.

Des changements profonds et fulgurants dans le contexte significatif des documents d'archives ne peuvent qu'entraîner des changements importants dans les documents, dans les fonds d'archives et dans leur fonction de preuve et de témoignage.

Le concept de fonds d'archives est d'une unité englobante et organique:

En fait, avant d'être un ensemble physique, [...] le fonds d'archives se révèle en tant que totalité, comme système fondé non pas directement sur les documents qui le composent mais bien davantage sur les interactions et interrelations entre ceux-ci et surtout entre ces derniers et la totalité (le fonds d'archives). La structuration de cette entité archivistique se trouve moins redevable des unités organisationnelles que des fonctions et activités du producteur de fonds et surtout de la manière dont celui-ci s'acquitte. Dans cette même logique, le fonds se révèle totalité organique puisqu'il se veut le reflet des activités, des processus de création et d'accumulation des documents. (Nahuet 1998, 99)

Idéalement, un fonds d'archives renferme des informations sur toutes les activités de son créateur et la structure du fonds est intégrée au système de gestion de ces activités. Mais cet idéal contraste avec la description qu'a fourni Paul Lasewicz:

Unlike their paper-pushing counterparts from as late as the 1980s, the employees of the 21st-century corporation will be characterized by an ability to access the information they need, instantaneously, at their desktops. Instead of working through layers of corporate structure to obtain answers, future 'knowledge workers' will dive into electronic channels and grab the internal and external information they need in a few keystrokes. That world is here today. In the corporate environment the emergence of Intranets and 'push' technologies like Web-mounted news broadcasts have revolutionized the information environment. (Lasewicz 1997, 63)

La hiérarchie organisationnelle sert entre autres à faciliter et à contrôler les communications au cours des activités. Non seulement la structure du fonds d'archives reflète cette hiérarchie mais habituellement les unités de l'organisation sont réunies avec leurs pendants documentaires. Mais dans l'environnement des réseaux électroniques la hiérarchie organisationnelle perd sa fonction de communication. Et il n'y a plus besoin de placer les composantes du fonds d'archives près des unités qui s'en servent; ce lien efficace entre les acteurs et les documents qu'ils produisent et utilisent s'affaiblit.

Dans ce contexte, les individus profitent des capacités mises à leur disposition par les micro-ordinateurs et les réseaux électroniques pour devenir plus autonomes.

Les informations dont ils ont besoin dans leurs activités peuvent aussi bien se trouver à l'extérieur que dans les documents institutionnels. Le lien entre un document et l'organisme où il est produit ou reçu se fait plus délié. Certains documents publiés sur des pages Web ont un caractère essentiellement dynamique: ils n'atteignent soit une forme soit un contenu spécifiques que lors des choix fait par le lecteur et ce résultat ne dure pas plus longtemps que le lecteur ne le conserve sur un écran. «Le caractère interrelié de certaines publications leur confère des limites extrêmement floues et parfois même impossibles à établir puisqu'un «lecteur» peut naviguer au sein d'une chaîne quasi infinie de liens hypertextuels.» (Québec 1999b, 11)

L'effacement des limites ne résulte pas seulement des liens suivis par l'individu selon son gré. L'ancienne correspondance entre action et document disparaît. Il y a déjà vingt ans Gérard et Christine Naud avaient d'ailleurs constaté que:

Le règlement d'une affaire suit simultanément plusieurs canaux qui se séparent puis se rejoignent, chaque service, bureau ou fonctionnaire étant chargé d'une partie de la procédure totale.

Dès lors, ce qui en matière d'archives anciennes peut être désigné comme «nature de l'acte» doit aujourd'hui dans bien des cas être identifié de façon à la fois plus souple et plus précise. Le plus souvent, la notion de «nature de document» ne permet d'atteindre que sa forme extérieure, rarement sa raison d'être. (Naud 1981, 218)

Plus compliquée encore, «l'unité de gestion, qui sur support papier est le dossier, devient dans un contexte électronique un document pouvant prendre la forme d'un fichier ou d'un ensemble de fichiers.» (Québec 1999c, 5) Nous constatons donc des forces opposées: l'action s'étale à travers maints documents, mais l'unité de gestion devient le document individuel.

L'évaluation archivistique doit identifier des ensembles de documents qui fournissent un témoignage complet des actions et des activités. Lorsque le système de classification est intégré aux processus d'un acteur, les séries et les dossiers constitués sous ce système doivent rassembler ce témoignage. Mais là où les activités sont séparées en plusieurs canaux et où la gestion s'effectue non pas sur les ensembles documentaires mais à l'échelle du document, l'évaluation requiert une analyse plus approfondie des rapports entre actions et documents.

Afin de préciser la valeur de témoignage des archives, l'évaluation doit aussi comporter l'identification des acteurs. L'informatique permet le rassemblement des actions de multiples acteurs dans des systèmes qui servent aux besoins de plusieurs organismes. Il est parfois possible de dégager de tels systèmes des composants et des documents qui ne servent que les intérêts d'un seul organisme, mais d'autres fois les composants sont inextricables et les documents peuvent posséder une valeur primaire chez plusieurs partenaires.

«Loin d'être une structure ou une ossature inerte et simple, le fonds d'archives est à l'image d'un réseau de communication et de coopération.» (Nahuet 1998, 100) Au seuil du 21^e siècle, la structure devient plus fluide; le réseau de communication, se libérant des chaînes hiérarchiques, s'étend au large; et le réseau de coopération franchit les bornes des organismes. Le champ de collaboration peut devenir très large. «En effet, il est maintenant possible, pour la première fois, d'envisager une gestion intégrée

de l'information à l'échelle gouvernementale qui ne soit pas soumise aux aléas des changements organisationnels des ministères et des organismes.» (Québec 1998, 1)

CONCLUSION

Au seuil de l'époque numérique s'il y a un mot-clé permettant de bien comprendre le sens de l'évaluation, c'est bien celui de *changement*. Il y a des différences importantes entre les documents électroniques et les documents traditionnels sur support papier. Ainsi, le changement continu et rapide de la technologie pose des problèmes pour la conservation de documents électroniques. Le progrès de l'informatique peut aussi entraîner le résultat malheureux que des documents électroniques soient très bien conservés, mais ne soient plus communicables, par exemple s'ils sont dans un format obsolète. Bien plus, avec ce progrès, des changements plus importants encore surviennent dans les processus de création et de gestion des archives. Ils sont plus importants puisqu'ils concernent la signification des documents et leur fonction de preuve et de témoignage. L'évaluation ne peut ignorer tous ces changements. Et au-delà du seuil de l'époque numérique, l'archiviste doit également s'attendre à des changements encore plus profonds et plus étendus.

Kenneth Thibodeau Directeur de l'Electronic Records Archives Program à la National Archives and Records Administration, Gouvernement des États-Unis

BIBLIOGRAPHIE

- British Standards Institution (BSI). 1999. *Bundles For The Perpetual Preservation Of Electronic Documents And Associated Objects*. IDT/1/4: 99/621800DC.
- Clinton William J. 1999. *Use of information technology to improve our society. Memorandum for the heads of executive departments and agencies*. 17 Décembre.
- Conseil International des Archives (CIA). Comité sur les documents électroniques. 1996. *Programmes de gestion des documents électroniques: Rapport de l'étude de 1994-1995*. Paris, Décembre.
- Conseil International des Archives(CIA). Comité sur les documents électroniques. 1997. *Guide pour la gestion des documents électroniques du point de vue archivistique*. Paris, Février.
- Consultative Committee for Space Data Systems (CCSDS). 1999. *Reference Model for an Open Archival Information System (OAIS)*. Draft Recommendation for Space Data System Standards, CCSDS 650.0-R-1. Red Book. Issue 1. Mai.
- Cook, Terry. 1998. Macroappraisal and functional analysis: appraisal theory, strategy, and methodology for archivists. In Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique. *L'évaluation des archives: des nécessités de la gestion aux exi-*

- gences du témoignage*. (3^e Symposium en archivistique, 27 Mars 1998, Université de Montréal). Montréal, Université de Montréal, 27-33.
- Couture, Carol. 1998. Les fondements théoriques de l'évaluation des archives. In Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique. *L'évaluation des archives: des nécessités de la gestion aux exigences du témoignage*. (3^e Symposium en archivistique, 27 Mars 1998, Université de Montréal). Montréal, Université de Montréal, 7-26.
- Gore, Albert. 1993. *From Red Tape to Results. Creating a Government That Works Better & Costs Less. Report of the National Performance Review*. Springfield, Virginia, National Technical Information Service.
- Lasewicz, Paul C. 1997. Riding out the apocalypse: the obsolescence of traditional archivy in the face of corporate dynamics. *Archival Issues* 27, 61-76.
- Long, Susan B. 1991. *Federal Environmental Litigation: the Processing of Criminal and Civil Environmental Matters by U.S. Attorney Offices in California During the Last Decade*. 3 vols. Syracuse, NY: Syracuse University, Transactional Records Access Clearinghouse.
- Miller, Michael. 1991. Is the Past Prologue ? Appraisal and the New Technologies. *Archives and Museum Informatics. Technical Report No. 13*. Pittsburgh, 38-49.
- Nahuet, Robert. 1998. Évaluation et documents informatiques: problématique et défis. In Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique. *L'évaluation des archives: des nécessités de la gestion aux exigences du témoignage*. (3^e Symposium en archivistique, 27 Mars 1998, Université de Montréal). Montréal, Université de Montréal, 97-106.
- National Academy of Public Administration (NAPA). 1989. *The Effects of Electronic Recordkeeping on the Historical record of the U.S. Government. A Report for the National Archives and Records Administration*. Washington, D.C.
- Naud, Gérard et Christine. 1981. L'analyse des archives administratives contemporaines. *Gazette des archives*, 112, 216-245.
- Peterson, Trudy Huskamp. 1984. Archival Principles and the Records of the New Technology. *American Archivist*, 47, 383-393.
- Québec. 1998. *L'inforoute gouvernementale. Pour mieux servir les citoyens et les entreprises*. Québec, Gouvernement du Québec.
- Québec. Conseil du trésor. Chantier en ingénierie documentaire. 1999a. *La Gestion des documents adaptée à l'inforoute gouvernementale. Rapport synthèse du Chantier en ingénierie documentaire*. Collection en ingénierie documentaire, 1. Québec, Gouvernement du Québec, Janvier.
- Québec. Conseil du trésor. Chantier en ingénierie documentaire. 1999b. *Conserver les documents électroniques: comment et pourquoi. Rapport du Groupe de travail sur la conservation*. Collection en ingénierie documentaire, 4. Québec, Gouvernement du Québec, Janvier.
- Québec. Conseil du trésor. Chantier en ingénierie documentaire. 1999c. *La protection du document électronique: aspects techniques et juridiques. Rapport du*

groupe de travail sur l'infrastructure juridique du document avec signature numérique. Collection en ingénierie documentaire, 5. Québec, Gouvernement du Québec, Mai.

- Rothenberg, Jeff. 1999. *Avoiding Technological Quicksand: Finding a Viable Technical Foundation for Digital Preservation*. Washington, Council on Library and Information Resources, Publication Pub77.
- Schellenberg, Theodore R. 1956. The Appraisal of Modern Public Records. *Bulletins of the National Archives*, 8. Washington, D.C. National Archives.
- Thibodeau, Kenneth. 1998. L'impact des archives électroniques sur la fonction d'évaluation. In Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique. *L'évaluation des archives: des nécessités de la gestion aux exigences du témoignage*. (3^e Symposium en archivistique, 27 Mars 1998, Université de Montréal). Montréal, Université de Montréal, 89-96.
- Thibodeau, Kenneth, Reagan Moore, Chaitanya Baru, et Robert Chadduck. 1999. Persistent Object Preservation: Advanced Computing Infrastructure for Digital Preservation. In European Commission. *Proceedings of the DLM-Forum '99 European citizens and electronic information: the memory of the information society*. Brussels, 18-19 October 1999. Luxembourg, Office for Official Publications of the European Communities, (in press).
- U.S. Congress. Office of Technology Assessment. 1993. *Making Government Work: Electronic Delivery of Federal Services*. OTA-TCT-578. Washington, D.C., U.S. Government Printing Office.